



Le Journal de la CGT-Culture

N°14 Mars 2018

ISSN : 2426-2218

Sommaire

Page 1	Edito
Page 2	Pétition
Page 3	Sauvadet
Page 4	Loi de finance
Page 6	Appel de la CGT Culture
Page 8	CHCT Ministériel du 25 janvier
Page 12	Perte de pouvoir d'achat
Page 14	Projet de loi «du droit à l'erreur»
Page 15	CAP 22 de la fonction publique
Page 16	Elections professionnelles 2108

Edito

A la suite de notre XI^e congrès, 2017 a été l'occasion de mettre en avant nos propositions d'une démocratie culturelle qui fait la part belle aux arts et à la culture mais aussi à l'émancipation, à la citoyenneté, à la diversité et au partage. Dans ce projet, les responsabilités publiques, à commencer par celles du ministère de la Culture, sont posées ; l'État et son service public culturel sont nécessairement à la manœuvre pour répondre aux besoins sociaux de la population. Mais la situation est difficile.

La ministre ne peut prétendre avoir œuvré pour un « *bon budget* » et faire comme si la suppression de 160 emplois en 2018 étaient anecdotiques. 160 emplois qui viennent s'ajouter au près de 3700 suppressions d'emplois depuis dix ans.

Elle ne peut aussi évoquer, de manière sincère, les inégalités culturelles, en parlant de « *ségrégation culturelle* », et avoir ainsi en tête toutes les formes d'inégalités qui persistent dans notre société, sans s'appuyer sur une administration centrale forte qui garantit, non seulement, la cohérence des politiques nationales au travers les interventions dans les territoires en lien avec les collectivités, le monde du travail, l'éducation populaire et les professionnels mais, assure aussi, la tutelle sur la constellation d'établissements aux missions certes spécifiques mais nationales. Ces inégalités qui déchirent la société et qui sont la remise en cause, comme droits fondamentaux d'une République sociale et laïque, de la santé, du travail, de la justice, de la paix, de l'éducation, de la culture et de la sécurité.

Et pour toute réponse du gouvernement, 60 milliards d'euros d'économies pour l'ensemble de la sphère publique y compris la protection sociale dans les cinq prochaines années.

Le programme « Action Publique 2022 » est une politique de désengagement de l'État et même les arguments les plus crasses y passent, du coût du fonctionnaire, de son statut, de sa compétence ; en cela, Stéphane Bern est le parfait ambassadeur de la politique gouvernementale. Ce désengagement prend la forme de privatisations et se nourrit de logiques lucratives ; on sait ce qu'il advient

de l'intérêt général dans ce cas. C'est un tout autre choix de société que nous portons.

Le ministère de la Culture n'y échappe pas. Le projet « Action Publique 2022 » ministériel ne viserait qu'à réduire les capacités d'agir de l'administration centrale sous toutes ses formes : amputer la collecte des archives, transférer les musées-services à compétence nationale, supprimer des centaines d'emplois, transférer, voire abandonner, des missions, réduire la tutelle à un exercice technocratique et hors-sol, accroître l'autonomie des établissements en leur confiant la gestion des fonctionnaires, voire le recrutement par concours, et en renforçant la possibilité d'augmenter leurs ressources propres en développant mécénat, sponsoring, marque et fiscalité adéquate...

La place et le rôle du service public culturel est en danger. Les agents sont interdits comme leurs représentants à évoquer la question du travail, ses nécessaires coopérations, le fonctionnement et l'organisation des services publics. Là aussi, il y aurait beaucoup à faire pour trouver des organisations du travail qui permettent au service public de fonctionner bien au service d'un projet commun et ambitieux pour nos concitoyens. Les technocrates ne veulent pas entendre parler du travail ; ne les laissons pas faire !

Si nous voulons radicalement changer les choses, donner au service public culturel toute sa responsabilité face à nos concitoyens, mettre en œuvre un projet de culture commune, généreuse, fraternelle et émancipatrice, lutter contre les inégalités culturelles, imposer nos revendications pour une meilleure reconnaissance du travail, la revalorisation des salaires et des carrières, l'arrêt des suppressions d'emplois, nous devons nous mobiliser tous ensemble le 22 mars prochain. De manière massive.

Salut et fraternité, Valérie Renault
le 6 mars 2018

CGT-Culture 61, rue de Richelieu
75002 PARIS
01 40 15 51 70
cgt-culture@culture.gouv.fr
www.cgt-culture.fr





PÉTITION POUR LA FONCTION PUBLIQUE ET LES SERVICES PUBLICS POUR LE POUVOIR D'ACHAT, LES MISSIONS PUBLIQUES, LE STATUT POUR L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Le gouvernement a décidé de s'attaquer frontalement à la fonction publique, à ses missions et ses agents. Après le gel de la valeur du point, le rétablissement du jour de carence, les 120 000 nouvelles suppressions d'emplois, les annonces unilatérales faites le 1er février constituent autant de graves régressions potentielles.

Que ce soit en matière de pouvoir d'achat, de défense des missions publiques et des moyens qui leur sont attribués, les politiques actuelles vont dans le mauvais sens tant pour les agents, que les missions publiques et la population. En particulier, les conditions de travail n'ont jamais été autant dégradées. De nouvelles suppressions d'emplois et le plan de départs « volontaires » aggraveront encore cette situation.

Il est urgent et nécessaire de prendre des mesures allant dans une direction radicalement différente.

Je suis pour :

- Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, le dégel immédiat de la valeur du point d'indice et l'augmentation du pouvoir d'achat.
- L'abrogation du jour de carence.
- Des créations d'emplois statutaires indispensables au bon fonctionnement du service public.
- Un plan de titularisation et des mesures fortes contre la précarité.
- Une amélioration des conditions de travail.
- La préservation et l'enrichissement du Statut Général.

NOM Prénom	SERVICE	SIGNATURE

Résister c'est gagné !

Une des étapes importantes du processus Sauvadet de titularisation vient de se clore. Les inscriptions aux concours réservés sont closes depuis le 13 février 2018.

Parmi tous les obstacles qui ont été dressés contre les agents qui souhaitaient être titularisés, celui de l'éligibilité au titre de la levée de la dérogation aux emplois titulaires dans les Etablissements publics dérogatoires du Ministère de la Culture en a été l'un des plus massifs. Pour être éligible à la titularisation selon la loi « Sauvadet », il fallait que l'emploi sur lequel l'agent avait été recruté (sous CDI ou CDD en article 3-2° de la loi 84-16) ne soit plus dérogatoire, c.a.d retiré de la liste des emplois dérogatoires du Décret-Liste autorisant les employeurs publics des EPA à ne pas recruter de titulaires sur des besoins permanents de l'établissement.

Le Ministère de la Culture était et est toujours friand de ce type de dérogations, 9 EPA (CMN, BNF, Louvre, MQB, CNHI, OPPIC, Musée Rodin, Château de Versailles, CNAC Pompidou), pour l'essentiel des musées, et plus de 2.000 emplois sont concernés sur les 13.000 agents contractuels du Ministère de la Culture !

Les modifications apportées au Statut général de la Fonction publique en 2016, particulièrement dans sa partie consacrée aux recrutements d'agents contractuels, ont renforcé les limites aux recours à ce type de recrutement sous contrat, en spécifiant que la dérogation ne pouvait porter sur des emplois pour lesquels il n'existe pas un ou des corps de fonctionnaires. Engagée depuis 2014, la négociation au sein du Ministère de la Culture sur la liste de ces emplois, menée par la CGT-Culture a permis d'exclure tous les emplois de catégorie C de la dérogation, ouvrant ainsi à tous les agents de catégorie C de ces établissements, l'accès à la titularisation « Sauvadet ».

Par contre, la CGT-Culture a dénoncé l'attitude du Ministère de la Culture pour les autres emplois de catégorie B et A qui essaie par tous les moyens de maintenir les dérogations sur des missions manifestement dévolues à des corps

de titulaires. Ainsi près de 20 % des emplois de catégorie B ont été maintenue à la dérogation et plus de 65 % pour les emplois de Catégorie A! La CGT-Culture s'est opposé en Comité Technique Ministériel à la liste ainsi maintenue des emplois dérogatoires en A et B. Elle avait prévenu le Ministère de la Culture que ces emplois dérogatoires étaient manifestement en contradiction avec la nouvelle version du Statut général de la Fonction publique et que les agents lésés sur leur éligibilité pourraient faire un recours au Tribunal Administratif. La ministre de l'époque était passée en force empêchant ainsi des centaines d'agents d'être éligible à la titularisation.

Les attestations d'éligibilité et d'inéligibilité au processus de titularisation étant parvenu aux agents, les agents lésés par le maintien de leur emploi à la dérogation ont tenté un recours administratif auprès de la Ministre de la Culture actuelle, Mme F. Nyssen. Tous ont été déboutés de leur recours. Parmi ceux-là un agent du Musée du Quai Branly ne s'est pas arrêté là et a porté son recours au Tribunal Administratif de Paris. La CGT l'a aidé à construire son argumentaire, les fonctions réellement exercées relevant manifestement des missions du corps des Chargés d'Etudes Documentaires en dépit de son intitulé de « commissaire d'exposition, organisateur d'évènements, régisseur, restaurateur et responsable de collections en art extra-occidental » de catégorie A.

Ce bel acte de résistance a porté ses fruits. Le Tribunal Administratif de Paris a jugé en référé en janvier 2018 qu'il existait « un doute sérieux sur la légalité » du maintien de son emploi sur la liste des emplois dérogatoires et a contraint le Ministère de la Culture à lui délivrer une attestation d'éligibilité afin qu'elle puisse s'inscrire à la session du 9 janvier 2018 au concours réservé des Chargés d'Etudes Documentaires. Belle victoire sur l'obstination d'une Ministère de la Culture !

Une loi de finances 2018 pour les riches, et le ministère de la Culture dans tout ça ?

Alors que le ministère de la Culture doit répondre à de forts enjeux de société dans tous ses champs de compétences avec de plus en plus de contraintes en termes de moyens, le gouvernement a lancé le 13 octobre dernier par la voix du Premier ministre une nouvelle réforme de l'Etat dénommée « Action publique 2022 ». Ce tract, et les suivants, ont pour objectif, au travers quelques exemples, d'expliquer ce qui anime le gouvernement dans sa démarche et sa politique de « transformation » mais aussi d'abandon de missions et quelles sont les propositions de la Cgt-Culture pour que le service public de la Culture réponde mieux aux besoins sociaux et culturels qui s'imposent à lui. Les questions du travail sont les grandes absentes du débat initié par les politiques technocratiques menées par Françoise Nyssen et son orchestre. C'est pourquoi cette communication s'accompagne de réunions syndicales organisées par la Cgt-Culture auprès des personnels dans tous les services pour engager le débat et la mobilisation sur le service public de la Culture dont les personnels ont besoin pour répondre à leurs missions.

La loi de finances 2018 au cœur du programme « AP 2022 »

La loi de finances est généralement un bon marqueur de la politique gouvernementale. Emmanuel Macron a fait le choix d'être le président des riches et de la finance ; la loi de finances 2018 votée au Parlement en fin d'année s'inscrit dans ces choix et amplifie les dispositions en faveur des riches et du capital au détriment de l'action publique et de la sécurité sociale. On ne peut comprendre le programme « Action publique 2022 » si on n'a pas une connaissance exacte de ces orientations.

Des milliards d'euros de cadeaux sont faits aux classes sociales les plus riches et au patronat

Fortune	Fin de l'impôt sur la fortune et création de l'impôt sur la fortune immobilière	3,2 milliards d'euros
Capital	Mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique sur le revenu du capital	1,3 milliards d'euros
Sociétés	Baisse de l'impôt sur les sociétés	1,2 milliards d'euros
Dividendes	Suppression de la taxe sur les dividendes	2 milliards d'euros
Crédit d'impôt	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	4 milliards d'euros
Gros salaires	Suppression de la quatrième tranche de la taxe sur les salaires	0,6 milliard d'euro

Et par qui sont financés ces cadeaux ?

Jour de carence	Mise en place du jour de carence	270 millions d'euros
Hôpital	Augmentation du forfait hospitalier	200 millions d'euros
Dépense publique	7 milliards d'euros pour l'État 3 milliards d'euros pour Collectivités 5 milliards d'euros pour la sécurité sociale	15 milliards d'euros
Allocation	Baisse de l'aide personnalisée au logement	1,7 milliards d'euros

Point d'indice de la Fonction publique	Une revalorisation de 1 % est estimée à 1 milliard d'euros et génère 320 millions d'euros de cotisations en retour	Gel du point d'indice
Emplois	Réduction du volume des contrats aidés de 460 000 à 200 000 en 2018	1600 suppressions d'emplois dans la Fonction publique de l'Etat
Retraite	Augmentation de la CSG sur les retraites qui reste difficile à chiffrer	?

Des méthodes inefficaces

Les politiques budgétaires mises en œuvre depuis plusieurs décennies ont produit des effets dévastateurs sur la société française :

- ▶ chômage de masse,
- ▶ pauvreté,
- ▶ inégalités,
- ▶ faiblesse des investissements productifs générant un recul des activités et de l'emploi industriels,
- ▶ financiarisation outrancière de l'économie.

De fait, les objectifs réellement poursuivis par les pouvoirs publics actuels consistent à :

- ▶ inscrire pleinement la France dans les politiques du pacte de stabilité budgétaire de l'Union Européenne,
- ▶ multiplier les exonérations et les allègements des cotisations sociales patronales et des impôts des entreprises pour mieux servir les intérêts de la finance et de ses acteurs,
- ▶ intensifier les politiques d'austérité en opérant une nouvelle baisse drastique des dépenses publiques qui, à l'image des travaux du programme « Action publique 2022 », se traduiront y compris par des abandons, des privatisations et des transferts de missions entre les différents niveaux de Collectivités publiques,
- ▶ rompre définitivement avec une conception progressiste des finances publiques.

La Culture, une priorité de président de la République ? ?

Les projets politiques de Françoise Nyssen s'inscrivent complètement dans ce programme, même si sa feuille de route du 9 août 2017 se veut un projet qui met en avant, ici ou là, un certain nombre d'orientations politiques plus à même d'engager un débat public, tout en laissant de côté des pans entiers de politiques culturelles !

Au fil des mois, les masques tombent : les projets d'Action publique 2022 au ministère de la Culture ne laissent plus de doute quant aux intentions de ce gouvernement en matière de politiques publiques et de service public culturels. La ministre a beau rappeler l'urgence et la priorité des politiques culturelles de son ministère, rien n'y fait : suppressions d'emplois, réorganisation, fusion-absorption, recentrage à la sauce « *new public management* » viennent effacer de manière brutale les priorités du ministère de la Culture à répondre aux priorités actuelles de luttes contre les situations d'inégalités sociale et culturelle qui plombent la société.

On a peine à croire en pareille circonstance que la culture est une priorité du président de la République !

On a peine à croire qu'un débat loyal et indispensable avec la ministre sur le travail et les missions, avec les premiers concernés – les personnels - puisse s'engager dans un contexte politique pareil.

**AP 2022, non merci !
Vive la Culture et que Vive le ministère de la Culture !**

Appel de la Cgt-Culture

Pour que Vive le Ministère de la Culture,

**Ensemble, exigeons une autre politique pour le Ministère,
Action Publique 2022, non merci !**

A contrario d'AP 2022 (lire ci-après), nous portons l'idée que le service public culturel est une richesse et un bien commun, un outil au service de l'émancipation humaine. La diversité des missions du ministère forme le socle du service public de la Culture, son originalité et sa force. Unique en son genre, cela constitue l'exception culturelle !

Dans une société minée par les inégalités sociales, territoriales, culturelles et abîmée par les replis mortifères, les pouvoirs publics sont convoqués pour garantir à chacune et chacun le droit d'accès à la culture, la diversité culturelle et la cohérence des politiques culturelles mais aussi leur indispensable renouvellement et adaptation aux nouveaux enjeux de la démocratie culturelle.

Les conséquences produites par les restrictions budgétaires, les plans de suppressions d'emplois et les réorganisations-désorganisations, les « réformes » de l'Etat telles la révision générale des politiques publiques, la modernisation de l'action publique et la réforme territoriale rendent de plus en plus difficile l'exercice des missions.

Ensemble, nous refusons les politiques d'austérité et nous exigeons les moyens nécessaires pour travailler au développement des **coopérations indispensables** à la construction des politiques publiques culturelles, à leurs transversalités afin de répondre aux besoins sociaux et culturels de nos concitoyens et, au lieu d'abandonner, aider et conseiller les collectivités territoriales et accompagner et protéger les professionnels.

Dans un **ministère pauvre**, au budget inférieur à 1 % du budget de l'Etat et pourtant au centre des questions qui interrogent notre société, il est inacceptable que l'indigence des carrières, les **inégalités** entre les femmes et les hommes, les **disparités** professionnelles, la **dégradation** des conditions de travail et la **précarité** écrasent les **missions** de service public culturel. **L'égalité de traitement** et la **revalorisation des carrières et du travail** doivent être le fondement de la politique ministérielle des personnels.

Artilleurs de l'intelligence, à vos pièces !¹

¹ Victor Hugo, 1848

Unis, solidaires et déterminés, nous exigeons ensemble :

- ▶ le retrait d'AP 2022 et des moyens nécessaires à l'exercice des missions ;
- ▶ un ministère de plein exercice et des politiques publiques au service de l'émancipation humaine, de la lutte contre les inégalités culturelles et pour le développement de la démocratie culturelle ;
- ▶ une organisation du travail qui respecte les agents, privilégie le travail réel et redonne du sens au travail ;
- ▶ la revalorisation des carrières, des salaires et des régimes indemnitaires, l'organisation régulière de concours ;
- ▶ l'égalité professionnelle entre femmes et hommes ;

- ▶ l'égalité de traitement et la correction des disparités notamment entre filières ;
- ▶ des créations d'emplois, le remplacement de tous les départs à la retraite et l'arrêt des suppressions d'emplois ;
- ▶ un plan de résorption de la précarité et la levée des dérogations ; le maintien de la rémunération des agents contractuels titularisables dans le cadre du Sauvadet ;
- ▶ l'amélioration des conditions de vie au travail et des coopérations, le respect du travail ;
- ▶ une politique ministérielle efficace de luttés contre les discriminations ;

Il n'y a pas d'économie à faire au ministère de la Culture ; il y a juste une priorité : la Culture

Nom/ Prénom	Fonction / Affectation	Signature

Le programme « **Action publique 2022** » est le nom de la politique mise en place par le gouvernement pour « redresser le pays ... » ; en réalité pour répondre aux injonctions du patronat, il s'agit de **réaliser plus de 60 milliards d'euros d'économie entre 2018 et 2022 afin d'alléger la « charge administrative » des entreprises, estimée à 60 milliards d'euros par le Premier ministre. Concrètement, il s'agit de permettre aux entreprises de baisser les salaires, de moins contribuer à l'effort collectif des cotisations et de l'impôt dans l'objectif d'optimiser leurs profits et mieux servir les actionnaires. De par son ampleur en termes d'économies, il touche les administrations publiques, territoriales et de protection sociale. C'est un programme clairement anti-social et qui vise à réduire la voilure du service public, sa place et son rôle auprès de la population, des associations, des professionnels et des Collectivités dans les territoires. C'est un nouveau pas dans le désengagement de l'Etat.**

Technocratique, autoritaire, et comptable, AP 2022 est construite sur le mépris du travail et des missions, fort loin de la satisfaction des besoins sociaux et culturels des usagers. Sa mise en œuvre aurait des conséquences funestes pour les services publics, les personnels et les usagers. Et c'est par voie de presse, suite à une fuite d'informations, que nous avons appris les mesures programmées dans le cadre d'AP 2022 au ministère de la Culture. Celui-ci n'est

pas épargné, bien au contraire. Il s'agit dans les grandes lignes :

▶ de **supprimer 50 000 emplois** Equivalents Temps Plein dans la fonction publique de l'État, dont près de 2000 à 3000 **au ministère de la Culture** ; déjà 334 suppressions d'emplois au minimum sont programmées en administration centrale et notamment l'externalisation de 200 emplois de la filière accueil, surveillance et magasinage ;

▶ de **recentrer l'administration centrale** sur ses fonctions stratégiques et régaliennes pour en faire une administration technocratique, hors-sol, déconnectée des réalités sociale et territoriale et ne plus être en capacité de garantir la cohérence des politiques nationales ;

▶ de **privatiser-externaliser, voire d'abandonner des missions** pour réduire les capacités d'agir du ministère, sa place et son rôle ;

▶ de **transférer des missions à d'autres collectivités publiques au péril de la cohérence des politiques nationales** ;

▶ de **redéfinir les modalités d'aides à la création artistique** pour réduire le nombre d'emplois en administration et favoriser la concentration financière dans le champ de la création au risque de mettre à mal la diversité culturelle et le réseau fragile de la création ;

▶ de **transférer les dix-sept musées-service à compétence nationale** à d'autres administrations publiques pourvu qu'ils ne restent pas en administration démocratique, indispensable à la vie politique, sociale et culturelle.

Ainsi, au prétexte que le service public culturel serait un coût, le ministère de la Culture se verrait subir une purge dont on peut déjà dire que, au regard des économies demandées aux administrations – 60 milliards d'euros –, son apport serait ridicule ; en revanche, les effets sur son devenir même seraient considérablement nuisibles à son action et à son développement. **Clairement, le ministère de la Culture, en tant que ministère de plein exercice, est en danger.**

La Cgt-Culture est bien décidée à organiser la **résistance** à AP 2022, à rassembler dans l'**unité la plus large** pour y faire **opposition** et porter l'ambition d'un ministère de la Culture de plein exercice au service de l'émancipation et de la lutte contre les **inégalités culturelles**, à **gagner les revendications des personnels qui travaillent pour un service public qui porte des valeurs d'émancipation et de culture commune, généreuse et fraternelle.**

centrale, et peu importe si la priorité des politiques mu-séales est ailleurs. Défendre le service public des réseaux des musées nationaux (services à compétence nationale et établissements publics) et des Musées de France est notre priorité ;

▶ d'**amputer la collecte des archives, par le concept des « archives essentielles et de réévaluation fonds »**, pour en réduire le coût au mépris des fondements démocratiques de la mission archives ;

▶ de **confier la gestion de tous les personnels** des établissements, actuellement faite en administration centrale, aux responsables d'établissements et de directions régionales au risque d'accroître encore plus les inégalités de traitement, la précarité et de rendre très difficile la mobilité des agents. Ceux-ci ne seraient plus alors des agents du ministère de la Culture mais des établissements ;

▶ d'**externaliser des emplois** des filières professionnelles du ministère à commencer par la filière accueil et surveillance, qui verra dans les dix prochaines années 27 % de ses effectifs partir à la retraite, et ainsi ne plus recruter en catégorie C dans les emplois publics au ministère de la Culture au mépris du pacte social et républicain ;

▶ de **fermer des chaînes publiques et fusionner des institutions de l'audiovisuel public** pour faire des économies alors que le rôle de ce service public est d'améliorer la qualité de la conversation publique dans le débat

Retrait Action Publique 2022

Vive la Culture, et que vive le Ministère de la Culture !

CHSCT-Ministériel du 25 Janvier 2018 : La CGT-Culture lance une alerte !

Madame la ministre,
monsieur le secrétaire général, représentant la ministre,
monsieur le président de CHSCT Ministériel ,

Nous voilà donc réunis pour la première séance de cette année de notre instance ministérielle dédiée à la prévention de la santé des personnels, à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail.

Nous formulons le vœu pour cette année 2018 que la ministre porte une politique de prévention de la santé des personnels, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail très ambitieuse et qu'elle soit très impliquée dans cette démarche auprès des services, parce que ces derniers, à commencer par le Bureau de la Santé et de la Sécurité au Travail et tous les services dédiés à ces politiques, ont besoin d'un engagement politique sans faille et de se sentir soutenus dans leurs travaux de conception, de conseil, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques de prévention et de leur contrôle pour les inspecteurs santé et sécurité au travail.

Leur indépendance d'action est essentielle au succès des politiques de prévention comme les moyens qui leur sont donnés.

Vous avez des obligations de résultats en matière de santé des personnels.

Le programme « Action publique 2022 » porte des projets de suppressions massives d'emplois - plus d'un millier projetées pour les cinq prochaines années -, de transferts, voire d'abandons de missions, d'externalisations de filières professionnelles comme celle de l'accueil, de la surveillance et du magasinage, pour, nous dit-on, améliorer le service public, les conditions de travail et réduire les dépenses publiques.

Sur ce dernier point, nous renvoyons l'aimable assemblée à notre dernière et très appréciée communication intitulée « Une loi de finances 2018 pour les riches, et le ministère de la culture dans tout ça ? », car, quand il s'agit de faire 60 milliards d'euros d'économie pour payer les cadeaux au patronat, l'affaire nous semble mal engagée pour le devenir du service public et ses personnels. Nous rappelons que le service public est une richesse, qu'il appartient à tout le monde et non au patronat ou à ceux qui défendent ses idées !

S'il s'agit d'améliorer le service public aux usagers, sachez que les personnels et leurs représentants seront toujours à leurs côtés pour porter leur expertise professionnelle sur leur travail, sur leurs missions, encore faudrait-il que vous ouvriez le débat monsieur le secrétaire général !

Il y a besoin de débattre dans ce ministère de façon loyale et sans tabou sur le travail, son sens et son organisation avec les premiers intéressés, les personnels, tous les personnels et leurs représentants mais aussi des usagers.

Or le dialogue est empêché par des politiques et des organisations technocratiques qui imposent un certain débat, celui de la mécanique administrative totalement hors-sol et qui ne répond pas aux questionnements essentiels, à savoir quelle politique publique de la culture voulons-nous ? Quand ouvrez-vous ce débat dans les services, dans votre administration, dans les DRAC comme la ministre l'a demandé le 4 décembre en Comité technique ministériel ? Quand ouvrez-vous le débat avec les usagers qui n'en sont pas encore à exiger l'externalisation de la filière accueil, surveillance et magasinage.

Quand parlons-nous avec vous des missions indispensables à la démocratisation de la culture, à la protection du patrimoine et sa mise en valeur, au soutien à la création, à la lecture publique, à la liberté de la presse, à l'émancipation de nos concitoyens, au droit à l'accès à la culture dans ce pays fracturé par les inégalités sociales, territoriales et culturelles ?

C'est tout ce débat indispensable qui redonne du sens au travail ; il facilite aussi la tâche pour la suite.

Quand ? Quand tout aura été décidé entre trois technocrates plus prompts à répondre à des injonctions politiques hors sol venues du MEDEF via Matignon, qui sont loin des enjeux de démocratie culturelle qui s'imposent au service public de la culture ?

Et avec quels moyens ?

Les personnels et leurs représentants ne cessent de vous dire que les moyens doivent être revus à la hausse quand vous proposez de les réduire.

Les personnels d'encadrement réunis par vos soins n'ont-ils pas dit la même chose il y a quelques jours à la ministre ?

Entendez-vous aussi ces légitimes expressions de tous les professionnels du ministère ?

Allez-vous y répondre avec diligence et loyauté ?

N'êtes-vous pas l'assistant de la ministre dans l'administration du ministère ?

Votre rôle est essentiel pour ouvrir ce débat que tout le monde attend, encore faudrait-il faire preuve d'ouverture et avoir la volonté politique de changer le travail et de lui redonner du sens.

Nous n'avons pas réponse à tout à la CGT, mais vous non plus.

Ce que nous savons et ce que nous sommes venus vous dire est que la bonne organisation du travail sera celle qui aura fait l'objet d'un débat approfondi avec les personnels et leurs représentants, les « experts du quotidien » et du monde réel et qui répondra le mieux à la mise en œuvre la plus coopérative des politiques publiques.

Il ne s'agit pas de faire deux réunions dans un coin, triturer un organigramme et deux arrêtés et hop la messe-techno-est-dite.

Il s'agit d'organiser un débat au sein des services entre les personnels et entre services pour repenser les coopérations, les renouveler, les adapter, les rendre humaines aussi. Au passage, les rendre efficaces passe par une bien meilleure organisation du travail au sein du cabinet de la Ministre en lien avec les services d'administration centrale et la délégation à la langue française et aux langues de France ; il est temps que la ministre et le secrétaire général que vous êtes prennent l'affaire au sérieux et que des propositions respectueuses du travail et des personnels soient faites. Cela fait trop longtemps que cela dure et une bonne administration nécessite des arbitrages politiques claires, fruit d'un dialogue social nourri avec les organisations syndicales mais aussi avec les services, et retranscrits dans des consignes et commandes claires aux services. Aujourd'hui, on a le regret de constater que c'est tout bonnement le contraire et sous prétexte que le cabinet serait réduit, la désorganisation serait normale ! Il est temps d'y remédier et avec diligence.

Si nous intervenons aujourd'hui sur ces questions, c'est qu'il y a urgence à le faire. Nous le verrons aujourd'hui avec les bilans sur les accidents de travail et les maladies professionnelles réalisés par le bureau de la santé et de la sécurité au travail, que nous remercions, ainsi que tous les services du ministère qui y ont contribué.

La situation est la suivante :

- **Les accidents de trajet se sont démultipliés,**
- **l'indice de fréquence des accidents de travail a explosé en deux ans de plus de 10 %**
- **les maladies professionnelles se développent dans les administrations et les salles de visites des musées et plus seulement dans les ateliers et les chantiers de fouilles archéologiques, mais elles sont aussi mieux prises en considération par les services, à défaut d'être mieux indemnisées,**
- **les femmes, les personnels de catégorie C et les précaires sont les premières victimes des mauvaises conditions de travail,**
- **la présence des médecins de prévention, pourtant indispensables dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de prévention, est contrariée par l'absence de recrutements de grande ampleur de ces professionnels,**
- **la situation de la santé des personnels du ministère de la culture est très mauvaise du fait de la perte de sens au travail, du fait du sous-effectif, du fait de l'intensification de la charge de travail mentale comme physique des postes de travail, du fait de l'absence d'ambition de l'autorité politique dans ce ministère à changer concrètement les conditions de travail dans le sens de leur amélioration.**

L'amélioration des conditions de travail est aussi affaire de la ministre et les personnels seraient sensibles à une implication plus forte de la ministre sur ces questions.

Car depuis de nombreuses années, c'est la première fois que la ministre ne vient pas présider le chsct m. Pourtant Françoise Nyssen ne cesse de dire que le programme « Action publique 2022 » a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des personnels. Si c'est ce que veut la ministre, il faut juste qu'elle retrousse ses manches, car cette question nécessite son implication politique forte et pas seulement des incantations... Vu la gravité de la situation, les services aussi volontaristes soient-ils ne pourront pas changer les conditions de travail des personnels pour les améliorer sans une volonté politique forte, assumée et avec les moyens requis et nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques de prévention de la santé des personnels.

Car il faudra que Françoise Nyssen nous explique comment, en projetant de supprimer un millier d'emplois au ministère, en ignorant les grandes difficultés de coopération entre services dans ce ministère, en voulant à tout va numériser, fusionner, transférer ou abandonner des missions, elle va améliorer les conditions de travail des personnels et redonner du sens au travail et mieux le revaloriser.

La ministre doit expliquer son positionnement ; sans cela son discours s'apparente à un double discours qui confinerait au cynisme au regard de la gravité de la situation de santé des personnels.

Les chiffres du suivi ministériel des indicateurs des Risques Psycho-Sociaux portent le taux d'absentéisme en 2016 à près de cinq cents emplois équivalent temps plein sur un périmètre correspondant seulement à un tiers des effectifs du ministère. On imagine ce que cela donnerait si le périmètre entier était couvert par l'étude en question. Ces chiffres traduisent la maladie du travail dans les services, la souffrance et l'épuisement que les personnels endurent et les compensations qu'ils trouvent pour vivre, survivre.

Vouloir toujours supprimer des emplois en plus serait irresponsable au regard des responsabilités qui sont les vôtres et des obligations de résultats qui vous incombent en matière de santé des personnels.

La CGT-Culture sera prendre ses responsabilités pour s'opposer à cette politique car notre rôle est de protéger les personnels, leur santé et leur travail, coûte que coûte. Françoise Nyssen doit entendre cette alerte et tout mettre en œuvre pour que plus aucun emploi ne soit supprimé, mieux, que tout départ à la retraite soit remplacé par un nouvel emploi avec une organisation pour assurer le tuilage et mieux transmettre ainsi tous les savoirs nécessaires au bon accomplissement d'une mission. Les personnels en partance sont très sensibles à ces moments de vie professionnelle où la nécessité de boucler proprement l'affaire s'impose mais aussi le respect et la dignité de tout le travail accompli par ceux qui restent.

C'est pourquoi, le prochain CHSCT Ministériel du 11 avril doit être le lieu d'un grand débat et de décisions qui changent radicalement la donne. Nous sommes prêts par nos propositions à y contribuer et à y travailler dès à présent et nous invitons nos camarades des autres organisations syndicales à nous rejoindre.

Mais pour cela il faut des engagements politiques forts de la ministre. Nous avons besoin d'une politique ministérielle de prévention de la santé qui améliore concrètement la situation des personnels.

Emmanuel Macron interpellé par la CGT Culture au musée d'Orsay

Une délégation de la CGT-Culture composée d'une quinzaine d'agents du ministère de la Culture (administration centrale, musée, monuments nationaux, archéologie, mobilier national, drac...) a interpellé Emmanuel Macron, président de la République, lors de sa visite au musée d'Orsay aujourd'hui.

La CGT-Culture a pu ainsi exposer

□ l'inquiétude des agents sur le devenir du ministère de la culture face au programme Action publique 2022 qui prévoit des suppressions d'emplois en masse et la détérioration programmée des conditions de travail par le « recentrage » de l'administration centrale, le transfert des musées-service à compétence nationale du Service des musées de France ainsi que l'amputation de la collecte des Archives nationales ;

□ l'aveuglement des politiques du gouvernement qui consiste à demander des économies au ministère de la Culture alors que sa contribution est ridicule - mais lui est fatale - par rapport aux soixante milliards d'euros d'économies exigées par le gouvernement dans les cinq prochaines années à l'ensemble de la sphère publique ;

□ l'inquiétude sur le devenir du Centre des Monuments Nationaux avec les interrogations sur le devenir du Mont-Saint-Michel ;

□ l'absence de réponse à la lettre de la CGT-Culture adressée au président de la République en juin 2017 : <https://www.cgt-culture.fr/lettre-ouverte-a-emmanuel-macron-president-de-republique-democratie-culturelle-sera-t-priorite-de-mandat-9375/>

La mobilisation continue !

AP 2022, non merci !

Vive la Culture et que Vive le ministère de la Culture !

Paris, le 27 février 2018



"La culture française se porte bien
pourvu qu'on la sauve."

* Citation du cinéaste Marcel L'Herbier, reprise par Jack Ralite dans
le cadre des Etats généraux de la culture – Logo de Sarah W. Rose.

Nous, citoyennes et citoyens, habitants, artistes, professionnels des métiers du spectacle, des arts et de la culture, journalistes, historiens, enseignants, éducateurs, élus locaux, agents de la fonction publique territoriale et d'État, représentants de syndicats, d'organisations, d'associations,

Nous sommes aujourd'hui rassemblés pour réaffirmer que les arts, les patrimoines et la culture sont une cause nationale et citoyenne, et ne peuvent en conséquence être livrés à la seule marchandisation.

Nous sommes indéfectiblement attachés à une ambition collective qui doit avoir pour objet de placer la création artistique au cœur de notre projet de société, d'accompagner tous ceux qui favorisent la transmission, l'éducation, le partage et la rencontre avec l'art, d'affirmer la nécessité d'une diversité culturelle, esthétique et territoriale, légitimée par l'association des habitants à sa construction.

C'est pourquoi le service public des arts, des patrimoines et de la culture doit continuer à exister et se développer en France pour garantir la liberté de création, encourager la diversité des expressions artistiques et favoriser l'accès aux œuvres et aux patrimoines pour le plus grand nombre de nos concitoyens.

À ce titre, nous sommes déterminés à faire entendre au Président de la République et à son Gouvernement notre désaccord avec la philosophie qui anime la contribution du ministère de la Culture aux travaux du « Comité Action Publique 2022 », dont nous avons pu prendre connaissance.

Cette « contribution » constitue une rupture sans précédent avec l'idée même de politique publique des arts et de la culture développée depuis des dizaines d'années dans un consensus républicain acceptant l'idée que la culture n'est pas un bien comme les autres. Ce fut tout l'enjeu, à l'échelon des discussions internationales, de la bataille pour l'exception culturelle de faire en sorte que tous les pays puissent développer leurs politiques publiques, y compris en régulant le marché, à travers par exemple des politiques de soutien au cinéma.

Dans cette contribution Action Publique 2022 ne figure aucune vision, aucune ambition pour le rôle du Ministère, pour la place des arts, des patrimoines et de la culture dans notre société, autre que sa destruction. Seulement l'empreinte d'un projet de société cynique, uniquement guidé par une vision comptable et une recherche illusoire de rentabilité. Chaque mesure proposée dans ce document est d'ailleurs assortie d'attentes en termes de « gains financiers » et de réductions d'effectifs.

En matière de **création artistique**, moteur de toute politique culturelle, il s'agirait, dans une pure logique comptable, d'augmenter la diffusion au détriment de la création. En outre, il pourrait être dérogé au cadre légal qui fixe les missions d'intérêt général exercées par les structures labellisées (scènes nationales, centres dramatiques nationaux...), à la demande des collectivités territoriales ou « pour mieux répondre aux attentes du public »... En d'autres termes, la programmation des théâtres ou des centres d'art labellisés pourrait devoir s'adapter aux desiderata d'élus locaux ou céder aux demandes de tourneurs privés.

Quant à la préservation des **archives**, mission partagée par l'État et les collectivités territoriales, le projet invite à « limiter l'archivage aux seules archives essentielles » ! Qui donc décidera aujourd'hui, pour les futurs historiens, que certaines archives sont plus essentielles que d'autres ? De fait, la proposition de numériser des masses considérables de documents sous prétexte de faire des économies s'accompagnerait de leur destruction. Inapte et intolérable, celle-ci est une atteinte à l'exercice de la démocratie et la citoyenneté.

Logique de rentabilité encore pour les **musées** – services à compétence nationale qui sont actuellement directement rattachés à l'administration centrale du Ministère. Le projet de fusion tous azimuts de ces musées, pour les inscrire dans une trajectoire mercantile, et qui serait censé répondre au désengagement de l'État, est totalement dépassé et archaïque. Nous portons l'idée que les musées doivent, plus que jamais, être placés au cœur de la vie de la Cité, comme lieu de partage des cultures, de transmission des connaissances et des savoirs et d'accès aux œuvres majeures de l'humanité. Ces musées permettent de faire société ; ils sont un don pour faire culture !

L'audiovisuel public évidemment n'est pas en reste. Le Ministère propose, entre autres, l'arrêt pur et simple de France Ô, le regroupement de Radio France et France télévisions en un « *holding* », la fermeture des bureaux régionaux de France 3 et une « *reconfiguration des orchestres de Radio France* », pouvant aboutir à la suppression de l'un d'eux. Loin de ces viles propositions, nous portons l'ambition d'un service public de l'audiovisuel qui participe pleinement à l'amélioration de la qualité du débat public et renforce ainsi la démocratie.

Concernant **l'administration centrale qui se doit d'être « *stratège* »**, elle se verrait pourtant dépouillée de ses missions, notamment en transférant aux « *services déconcentrés et établissements publics la gestion des dispositifs d'intervention, d'animation ou de subvention* », pour en faire une administration technocratique et hors-sol, avec des suppressions de postes à la clé, bien loin des besoins et des réalités ! Faut-il rappeler que l'administration centrale du Ministère assure la cohérence des politiques nationales, ce qui fait précisément la raison d'être du ministère. Demain, c'est exactement le contraire qui est prévu avec le projet de son éclatement façon puzzle, entraînant à sa suite toutes les inégalités de traitement et la fin des politiques publiques nationales. **Il en serait fini d'un ministère garant d'un service public de la Culture pour toutes les populations sur l'ensemble du territoire.**

Nous, citoyennes et citoyens, artistes, professionnels des métiers des arts, des patrimoines et de la culture, journalistes, historiens, élus, agents de la fonction publique territoriale et d'Etat, représentants de syndicats, d'organisations, d'associations, usagers,

- **Soutenons** un projet de société progressiste et éclairé, où les arts, les patrimoines, la presse et la culture sont des éléments essentiels à l'émancipation individuelle et collective, à la liberté, à l'égalité, à la fraternité, et dont la vitalité contribue à l'épanouissement des populations et à la démocratie culturelle, comme au rayonnement politique et économique de la France,

- **Réaffirmons** que le soutien à une création audacieuse, exigeante, novatrice, plurielle, favorisant l'émergence de nouveaux artistes, l'ouverture aux autres cultures, l'équité territoriale, le développement de la médiation culturelle pour un accès de toutes et tous à la culture sont les fondements d'une politique culturelle humaniste et progressiste.

Dans notre société déchirée par les inégalités de toutes sortes et les replis mortifères, nous sommes convaincus qu'une politique culturelle publique moderne doit être concertée dans un cadre démocratique et qu'elle doit se faire avec celles et ceux qui la font vivre.

C'est pourquoi, sans transiger sur les principes et les valeurs qui fondent les politiques culturelles publiques, dans l'objectif de les améliorer en les adaptant aux enjeux du monde contemporain et d'une modernité éclairée, **nous décidons de nous réunir dans le cadre de Nouveaux États généraux afin d'élaborer ENSEMBLE un pacte national des arts, des patrimoines et de la culture.**

Premier-ère- s signataires

SYNDEAC (Syndicat des entreprises artistiques et culturelles), **La ligue de l'enseignement**, **CGT Spectacle**, **CGT Culture**, **FASAP-FO**, **SNSP** (Syndicat national des scènes publiques), **ACCN**(Association des Centres chorégraphiques nationaux), **ACDN** (Association des Centres dramatiques nationaux), **A-CDCN** (Association des Centres de développement chorégraphique nationaux), **PROFEDIM** (Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique), **ACNCM** (Association des Centres Nationaux de Création Musicale), **Collectif 4102** (collectif de compositeurs contemporains), **Les Forces Musicales**, **SNJ-CGT** (syndicat national des journalistes CGT), **RN2A** (Réseau national d'actions des archivistes), **Association des Bibliothèques en Seine Saint Denis**, **La Cité des Mémoires Etudiantes...**

Alexie Lorca, maire adjointe à la culture, Montreuil,

Patrice Bessac, Maire de Montreuil,

Claudine Joseph, secrétaire générale des Etats généraux de la culture,

Serge Regourd, co animateur des États généraux de la culture,

Marie-José Malis, metteuse en scène, directrice du théâtre de la Commune (Aubervilliers),

Sanseverino, musicien, **Robin Renucci**, comédien et metteur en scène, directeur du Centre dramatique national des Tréteaux de

France, **Dominique Cabrera**, cinéaste, **Jean-Pierre Thorn** cinéaste, **Samuel Churin**, comédien,

Et plus de 200 personnalités

Pour retrouver l'intégralité des signatures :

<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/150118/lappel-de-montreuil-ou-linquietude-des-professionnels-de-la-culture>

Vous pouvez vous joindre à l'appel de Montreuil sur le lien suivant :

<https://www.mesopinions.com/petition/politique/appel-montreuil-arts-culture/38321>

Le projet de loi « Pour un Etat au service d'une société de confiance » un texte qui suscite la défiance

Le projet de loi « *Pour un Etat au service d'une société de confiance* », dit « du droit à l'erreur », a été adopté par l'Assemblée nationale. Ce projet de loi doit désormais être examiné par le Sénat.

Dans une adresse aux députés en date du 9 janvier 2018, l'UFSE-CGT a exposé les raisons de son opposition à l'adoption de ce texte qui tiennent, en particulier au regard de l'exposé de ses motifs, d'une part, à la réduction de l'action de la puissance publique en matière de contrôle et d'inspection, et, d'autre part, à ses imprécisions véhiculant insidieusement une vision libérale erronée du statut général des fonctionnaires.

La réduction de l'action de la puissance publique en matière de contrôle et d'inspection

L'UFSE-CGT rejette la proposition consistant à reconnaître un droit à l'erreur dans les procédures déclaratives et les contrôles administratifs. En effet, cette proposition tend à encourager les tentatives de contournement du droit voire à accepter les excuses, grotesques et déjà entendues, tirées de la « phobie administrative ». Au demeurant, le Conseil d'État lui-même considère que le projet du gouvernement pourrait emporter des effets d'aubaine au bénéfice des personnes les plus à même de connaître le droit qui leur est applicable et de disposer, en interne, de compétences et de conseils juridiques adaptés à leur situation.

La CGT rappelle que **les contrôles et la sanction des fraudes sont inhérents et corrélatifs au système déclaratif et au respect de l'ordre public économique et social.**

C'est pourquoi elle réprovoque notamment la volonté d'introduire dans le code du travail la possibilité de prononcer de simples avertissements à l'encontre des employeurs contrôlés par l'inspection du travail, sans que ces derniers n'aient à s'inquiéter de sanctions publiques plus vigoureuses à leur encontre.

Notre opposition à ce « *pousse-au-crime* » organisé doit être d'autant plus vive qu'il est à prévoir que, sous l'effet des restrictions budgétaires et des suppressions d'emploi du chantier « *action publique 2022* », s'opère une diminution des moyens dévolus aux contrôles, voire, au détriment de l'intérêt collectif, leur délégation aux professionnels eux-mêmes, à des agences ou encore à des intervenants privés !

Une vision symptomatique libérale du statut général des fonctionnaires

Au-delà de la neutralisation du rôle de la puissance publique, le projet de loi contribue, à travers ses imprécisions, à donner une image déformée du statut général des fonctionnaires, appréhendé sous le prisme de l'idéologie libérale.

En effet, la notion de loyauté a été introduite par un amendement au titre des principes qui fondent les rapports entre le public et l'administration. Or, cette notion, qui n'est pas définie dans le projet de texte, renvoie davantage, sur le plan juridique, à la relation contractuelle. Ainsi, paradoxalement, cet « amendement de précision » invite à considérer, de façon symptomatique, la relation entre l'administration et ses personnels, d'une part, et les administrés, d'autre part, comme une relation contractuelle en faisant fi des principes qui sont au fondement même du statut général des fonctionnaires.

A l'heure où de nouvelles obligations déontologiques pèsent sur les agents publics, **l'UFSE-CGT réaffirme son attachement aux principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, fondateurs du statut général des fonctionnaires qui sont, avant tout, de fortes garanties pour les citoyennes et les citoyens.** Ce sont ces principes qui fondent les rapports entre les administrés et leurs administrations et non le paradigme du contrat.

En définitive, on le voit, **tel que voté par les députés le projet de loi « *Pour un Etat au service d'une société de confiance* », s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par l'« *action publique 2022* » que la CGT récusé et combat, y compris en appelant les personnels à se mobiliser, par la grève et dans les manifestations, le 22 mars prochain.**

Comme pour elle a pu le faire à l'égard des députés, l'UFSE-CGT demande aujourd'hui aux sénatrices et sénateurs de ne pas voter ce texte, pour l'heure inacceptable.

CAP 22 grève fonction publique du 22 Mars 2018

Depuis l'arrivée du gouvernement Macron les réformes se multiplient, la gouvernance par ordonnance s'accélère, malgré la forte mobilisation de la journée d'action intersyndicale du 10 octobre 2017 qui a vu des centaines de milliers d'agents de la fonction publique (suppression) en grève et manifestant contre la politique du gouvernement.

Le gouvernement est resté sourd aux revendications.

Action publique 2022 c'est une remise en cause des missions de service public et une grave menace contre le statut général.

Le gouvernement a franchi un nouveau CAP en annonçant le 1^{er} février dernier de nouvelles dispositions préconisant un plan de départ volontaire pour accompagner les abandons de missions, le recours accru aux contractuels et à la précarité, l'extension du salaire au mérite facteur de discriminations, la réduction du nombre des instances représentatives du personnel. C'est une nouvelle attaque violente à laquelle se livre le gouvernement.

La rencontre bilatérale du 12 février entre la CGT et Olivier Dussopt Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, à confirmer la volonté du pouvoir d'engager de profonds reculs dès 2019.

- ▶ suppression des CHSCT (par fusion avec les CT) ;
- ▶ remise en cause du caractère national des CAP dans la fonction publique de l'État et restriction de leurs prorogatives dans les trois versants ;
- ▶ identification de métiers et de fonctions pour lesquels le recrutement des titulaires ne serait plus la règle ;
- ▶ développement de la part individuelle de la rémunération.

Ces mesures seraient autant de détériorations dans les trois versants de la fonction publique de la situation actuelle, déjà insatisfaisante.

Le gouvernement a clairement choisi la voie de la confrontation.

Aussi la CGT Fonction publique se félicite de l'appel unitaire très large à la grève et aux manifestations le 22 mars.

Nous demandons l'arrêt des politiques d'austérité :

- ▶ **une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice et le rattrapage immédiat des pertes subies par l'augmentation du pouvoir d'achat ;**
- ▶ **l'arrêt des suppressions d'emplois et les créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin ;**
- ▶ **un nouveau plan de titularisation des contractuel.le.s et de nouvelles mesures pour combattre la précarité ;**
- ▶ **des dispositions exigeantes pour aboutir à l'égalité professionnelle femmes/hommes ;**
- ▶ **l'abrogation du jour de carence,**
- ▶ **la pérennisation du système des retraites par répartition et des régimes particuliers ainsi que la reconnaissance de la pénibilité pour la catégorie active.**

**Tous dans la rue
le jeudi 22 mars 2018**

**pour faire entendre
nos revendications.**

Les élections professionnelles de 2018

Le 6 décembre 2018 vous voterez pour les représentants du personnel qui vous suivront défendront, assisteront, représenteront pendant 4 ans au sein des instances représentatives du personnel (IRP) que sont principalement votre comité technique obligatoire, votre commission administrative paritaires (CAP) si vous êtes titulaire sinon votre Commission Consultative Paritaire (CCP).

Des instances pour être forts

Grâce à ses instances vous n'êtes plus seul face à vos supérieurs, à l'administration, aux réformes, aux injustices, aux problématiques liées à vos missions et métier. Que cela soit dans votre quotidien professionnel, votre évolution de carrière, vos problèmes de santé, votre hiérarchie, les représentants du personnel sont à vos côtés pour vous représenter ou vous défendre. A noter une nouveauté pour le scrutin de 2018 : les listes de candidats aux élections professionnelles constituées par les organisations syndicales devront être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste électorale de l'administration.

Démocratie sociale et rapport de force

C'est tous ensemble en allant voter et en se portant candidat(e) que nous ferons vivre cette démocratie sociale si importante en ces temps difficiles. Il ne faut pas oublier que les organisations syndicales sont composées de femmes et d'hommes comme vous, simples agents du ministère de la Culture, qui s'investissent dans leur mandat et qui ne sont pas rémunérés pour leur investissement représentatif. Tout décrié parfois, le syndicalisme reste donc toujours un investissement personnel et collectif généreux parce que gratuit et au service de la communauté de travail. En votant massivement vous assurez une légitimité forte à vos représentants face à des réformes et à une administration parfois peu engagée au dialogue social et aux compromis. La CGT ailleurs qu'ici vous présentera les bilans des instances, ce qui a été accompli, partiellement ou totalement, les combats gagnés, ceux qui restent à mener, les perspectives face aux réformes de plus en plus libérales notamment les menaces sur les acquis sociaux, le pouvoir d'achat et les attaques sur le statut des fonctionnaires.

Défendez-vous !

Par l'élection de vos représentants, vous défendrez les missions que vous incarnez, vous défendrez le service public et ferez respecter tous les agents qui œuvrent chaque jour à faire société grâce à ce beau et indispensable ministère de la Culture. La CGT Culture quant à elle, continuera plus que jamais à porter les expertises dans tous les domaines qui vous concernent et à combattre pour préserver vos missions, à garder le sens de votre travail et à vous défendre contre les injustices.

CGT-Culture Adhérez Ré-adhérez

Rendez-vous sur notre site www.cgt-culture.fr
à la rubrique «Adhérer»

Vous trouverez dans cette rubrique les modalités ainsi que toutes les informations pour adhérer à la CGT-Culture

Vous pouvez aussi accéder au bulletin interactif sur :

www.cgt-culture.fr/adherer/